

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025**

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 24 ; Pouvoirs : 5 ; Absents : 5

L'an deux Mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO Maire**, suite à la convocation en date du 03 décembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CADIERE Christiane - CASABURI Francine - CAZABAN Claude - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde - DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre - JUAN Annie - LAVAL Jacques - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR : CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain - GUIDI Marie-Noëlle à BONNET Marie-Claude - LILLO Sabine à MARTINEZ Véronique - MAISONNEUVE Régis à SABATINO Paul - SALAS Aline à ROSSO Viviane

ABSENTS : CANGELOSI Laetitia - GUIDI Marie-Noëlle - LILLO Sabine - MAISONNEUVE Régis - SALAS Aline

SECRETAIRE DE SEANCE : CADIERE Christiane

2025-07bis-15

**VENTE D'UN DETACHEMENT D'ENVIRON 15 M² SUR LA PARCELLE CADASTREE
SECTION AR NUMERO 43 D'UNE SUPERFICIE DE 81 m²**

La Commune du Rove est propriétaire d'une parcelle de 81 m² avec pour référence cadastrale : Section AR 43, située Chemin de la Batterie – 13740 LE ROVE.

Cette parcelle se situe dans la zone UM1 avec une prescription de hauteur de façade à 4.00m au PLUi, et en partie dans la zone inconstructible, zone à prescription renforcée et zone à prescription simple du risque inondation au PLUi,

La valeur vénale effectuée par l'Avis du Domaine pour une surface de 15 m², est estimée à 2 600€ (deux mille six cent euros) en date du 09/07/2025,

Madame Laura PAGAZANI, souhaite acquérir cette dernière au prix de 2 600€

Le Conseil Municipal,

Vu

L'évaluation de France domaine pour la valeur de la parcelle à 2 600 € (deux mille six cent Euros)

La volonté de la commune de céder la dite-parcelle, dont les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur (courrier en date du 6 août 2025),

Considérant

La volonté de Madame Laura PAGAZANI d'acquérir cette parcelle au prix de 2 600€ en date du 20 août 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

DECIDE

ARTICLE 1 : DE PRONONCER la vente d'un détachement de parcelle (environ 15 m²) cadastré AR 43 (81 m²), sise Chemin de la Batterie au prix de 2 600€ (deux mille six cent euros) étant entendu que tous les frais afférents à cette vente dont les frais de bornage resteront à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à percevoir la recette et signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

VOTE / POUR 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre**

Le Maire,

Paul SABATINO